

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2026/0017/160 du 7 mai 2026 du **Ministre du Travail** accorde à l'entreprise JOHANNES ET CIE SARL l'exploitation d'un poste de transformation à Windhof, 2, rue des Trois Cantons.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Sammy Wagner
Bourgmestre





Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du2.0.MAI.2026

Steinfort, le2.0.MAI.2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal